

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEPT SEPTEMBRE

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 23 août 2021, s'est réuni à la salle Mansuy à Badonviller, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

**Titulaires :** Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Yves GRELOT, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Michel CESAR, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Catherine ROCH, Madame Agnès RENCK, Madame Evelyne FORINI, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Monsieur François TEYTAUD, Madame Audrey FRITZ, Monsieur Jean- Christophe ARNOULD, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Nicole MILBACH, Monsieur Lionel JACQUES, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Patrick MANGIN, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Gérard DOYEN, Madame Yolande BOULENGER, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Jean-Luc BESNARD .

**Suppléants en situation délibérante :** Monsieur Jean-Marie PESSE, Monsieur Hugues CARRE, Madame Geneviève LIVET, Monsieur Jean-Marie WAGNER, Monsieur Alain GUILLAUME.

## **Pouvoirs :**

Madame Adeline CAPONE a donné pouvoir à Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU

Madame Danièle VAILLANT a donné pouvoir à Monsieur Thierry MEURANT

Monsieur Samuel NITTING a donné pouvoir à Monsieur Thierry MEURANT

Monsieur Jean-Paul LARGENTIER a donné pouvoir à Monsieur Philippe ARNOULD

Monsieur Gilbert BREGEARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MAILLIOT

Madame Stéphanie CROUZEL a donné pouvoir à Monsieur Eric TAVERNE

Monsieur Marc SORATROI a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER

Monsieur Lionel HUMBERT a donné pouvoir à Monsieur Dominique FOINANT

**Excusés :** Madame Adeline CAPONE, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Samuel NITTING, Madame Véronique SAUFFROY, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur André THIEBO, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Gilbert BREGEARD, Madame Stéphanie CROUZEL, Madame Maud DORE, Monsieur Marc SORATROI, Madame Angeline LAMY, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur Lionel HUMBERT.

**Secrétaire de Séance :** Madame PARMENTIER Michèle

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	54	62

## **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2021**

Le compte-rendu de la séance du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **3. CONVENTION « PETITE VILLE DE DEMAIN »**

En parallèle de la démarche ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) vers laquelle souhaite s'engager la communauté de communes, la commune de Cirey-sur-Vezouze et la CCVP ont été retenues dans l'appel à projets « Petites villes de demain ». Ce dispositif est complémentaire à l'ORT puisqu'il la précède en permettant de bénéficier d'un soutien à l'ingénierie. Lors de sa séance du 2 février dernier, le conseil avait d'ailleurs décidé de créer un poste de chargé de mission afin d'animer et suivre le dispositif. Le recrutement est actuellement en cours. Le conventionnement « Petites villes de demain », signé pour 18 mois maximum, prendra fin au moment où démarre l'ORT. De nombreux échanges avec les services de l'État ont permis d'aboutir à un projet de convention sur lequel doit se prononcer le conseil communautaire.

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention « Petite ville de demain » présenté.*

### **4. RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER NUMÉRIQUE**

L'État a mis en place un dispositif national visant à soutenir le déploiement de « conseillers numériques ». Le rôle d'un conseiller numérique est d'accompagner l'utilisateur pour maîtriser les bases du numérique (prendre en main un équipement informatique, envoyer des courriels, apprendre les bases du traitement de texte, installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone, effectuer des démarches en lignes...).

Les collectivités recrutant un conseiller numérique sur la base d'un temps plein bénéficient d'un accompagnement financier de 50 000 € sur 2 ans, ce qui laisse un reste à charge de la collectivité de 5 000 € environ par an (tous frais et charges inclus). Le recrutement s'effectue exclusivement via la plateforme <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Au sein de la CCVP, un conseiller numérique pourrait venir compléter l'action des animateurs France Services, en accompagnant les usagers dans leurs démarches en ligne, en animant des ateliers d'initiation à l'usage d'ordinateurs ou de tablettes, en aidant les habitants à installer des applications utiles au quotidien sur leur smartphone...

*Marie HUMBERT demande quelle sera la durée du contrat ? Ce sera un contrat de la même durée que la subvention, soit 2 ans. Frédéric MAILLIOT demande si le conseiller numérique pourra dispenser des formations aux enseignants pour l'utilisation du matériel informatique dans les écoles ? Il faudra vérifier si ce point peut entrer dans les attendus du cahier des charges.*

*Philippe ARNOULD demande aux communes de ne pas hésiter à faire appel au conseiller numérique pour des actions à destination de leurs habitants. En réponse à une interrogation de Régis CHOMEL, il est précisé que des actions pourront être menées à destination des acteurs associatifs.*

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans sur la base d'un poste non permanent à temps plein (35h/semaine) d'adjoint administratif ou d'adjoint d'animation territorial. Il autorise également le Président à signer la convention relative à ce poste avec la Caisse des Dépôts et Consignations.*

### **5. RENOUELEMENT CONVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE**

La CCVP accompagne financièrement l'école de musique « Musique École des deux com' » au travers d'une convention pluriannuelle qui est arrivée à échéance en juin 2021. Il est proposé de renouveler cette convention selon les mêmes termes que la précédente, à savoir participation de 1,375 € par élève par heure de cours individuel et 1,65 € par élève par heure de cours collectif, dans la limite de 6 500 € par an. La nouvelle convention serait conclue jusque fin juin 2024.

*L'école compte une centaine d'élèves répartis sur les 3 sites (elle est présente dans chacun des bourgs). Philippe ARNOULD rappelle que l'aide avait été revue à la hausse il y a 3 ans. Auparavant, les 3 anciennes communautés de communes s'étaient associées pour adopter les mêmes règles, en privilégiant les cours collectifs. L'association avait alors pris un certain nombre d'engagements qu'elle a tenu au-delà des espérances, en*

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

devenant un acteur majeur de l'animation du territoire. La tâche des bénévoles est extrêmement lourde car l'association a des salariés.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la « Musique École des deux com » présentée.

## 6. SUBVENTION ASSOCIATION ENTRAIDE CHÔMEURS

Entraide Chômeurs est une association de type Loi 1901, sans but lucratif. Elle accompagne depuis plus de 30 ans des personnes en recherche d'un emploi. Au fur et à mesure des années, l'association s'est dotée d'outils pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées et pour satisfaire aux exigences du marché du travail. Elle tient des permanences hebdomadaires au sein des 3 Maisons France Services de la CCVP pour accompagner au plus près les demandeurs d'emploi habitants le territoire de la communauté de communes. L'association sollicite une subvention de la CCVP afin de l'aider dans ses actions en faveur des demandeurs d'emploi.

L'association était venue se présenter devant le conseil à la fin de la mandature précédente. Elle vient en aide à un public très éloigné de l'emploi. Elle reçoit une subvention de la CC3M et plus récemment de la CCTLB. Elle présente chaque semaine dans chacun des espaces France Services de la CCVP. Jean-Claude BAZIN précise qu'il intervient bénévolement au sein de certaines formations.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser à l'association Entraide Chômeurs une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'année 2021.

## 7. RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES ET OUVERTURE/FERMETURE DE POSTES

Chaque assemblée délibérante fixe, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il est précisé que le vote du taux est dissocié de l'avancement effectif, décision qui revient in fine à l'autorité territoriale, qui n'est pas tenue de nommer les promouvables.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de fixer les ratios d'avancement de grade pour la communauté de communes comme mentionné dans le tableau ci-dessous, suite à un avis favorable du comité technique :

GRADES D'AVANCEMENT :	Nombre d'agents promouvables	TAUX DE PROMOTION PROPOSÉS (en %)	OBSERVATIONS ET AVIS DU C.T.
Attaché hors classe	1	100 %	Favorable
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	100 %	
Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100 %	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	100 %	

Par ailleurs, compte tenu des avancements de grades envisagés, vu les critères définis dans les lignes de gestion de la CCVP, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide la suppression, à compter du 1er/10/21, d'un

*emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial et la création d'un emploi permanent, à temps complet, à compter de cette même date, d'adjoint administratif principal de 2eme classe.*

## **8. MODIFICATION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION**

Par délibération du 9 septembre 2020, le conseil communautaire avait décidé de rembourser les frais de repas aux frais réels engagés par l'agent, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (soit 17,50 € pour un repas). Il est proposé d'appliquer la même logique aux frais d'hébergement lorsque ce dernier est justifié par l'éloignement et la durée de la mission. Pour information, les plafonds de remboursement des frais d'hébergement sont actuellement fixés à 70 €/nuit (90 € dans les villes de plus de 200 000 habitants et 110 € à Paris).

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'instaurer un remboursement au réel des frais d'hébergement occasionnés lors des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.*

## **9. CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « TRAVAUX / ENTRETIEN PATRIMOINE INTERCOMMUNAL »**

*Sont intéressés pour intégrer ce groupe : Michel MARCEL, Jean-Jacques BLAISE, Thierry CULMET, Philippe COLIN, Yolande BOULANGER, Bernard MULLER, Christian GALLOIS, Michel CAYET.*

*Philippe COLIN ajoute que ce groupe sera également l'occasion de travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.*

## **10. DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

Bureau du 28 juin 2021 :

- Remplacement huisseries bureaux Cirey
- Demande de subvention - Projet Intramuros
- Demande de subvention – Contractualisation mesures agroenvironnementales
- Dossier Habiter Mieux

Bureau du 31 août 2021 :

- Programme Watty : *Il s'agit d'un dispositif de sensibilisation au développement durable, sur les thématiques de l'énergie, des déchets, de l'eau... à destination des élèves des écoles. Le coût de plus de 10 k€ est financé par les certificats d'économie d'énergie, ce qui laisse un reste à charge pour la CCVP de 2 600 € HT. 10 classes de CMI/CM2 sont concernées dans 7 écoles (1 par groupement, 2 pour les bourgs-centres), à raison de 3 interventions par classe dans l'année.*
- Subventions associatives
- Créances irrécouvrables

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

- **Étude pré-opérationnelle OPAH** : *Une enquête communale va être lancée très prochainement, avec une réponse attendue pour le 30/09. Il faut 10 à 15 minutes pour compléter le questionnaire.*
- **Semaine du développement durable** : *Une présentation du programme est faite, notamment des rencontres à destination des élus.*
- **Bilan activités jeunesse** : *24 communes ont accueilli 68 jeunes sur 29 chantiers argent de poche. 6 chantiers loisirs ont été organisés. Plusieurs semaines d'activités ont été proposées, réunissant en général environ 15 jeunes. L'opération Jeunesse en Plein Air a concerné seulement 10 jeunes car plusieurs centres de vacances sont restés fermés. Juliette Morel, animatrice du CTJEP, a démissionné. Michel CAYET donne également quelques informations sur le voyage seniors qui compte 143 inscrits.*
- **Gemapi** : *Frédéric MAILLIOT explique que la CCVP travaille sur plusieurs projets de suppressions d'ouvrage dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau du territoire. Le*

## Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

---

projet le plus avancé est celui de Haute-Seille : l'étude est terminée, les travaux peuvent donc être envisagés. Cependant, une nouvelle disposition législative remet en cause tous les projets d'effacement d'ouvrage en cas de présence d'un moulin ou d'un potentiel hydroélectrique, ce qui empêcherait le financement à 100 % qui était initialement envisagé dans les projets en cours. Des contacts ont été pris avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Direction Départementale des Territoires pour faire le point sur les projets en suspens. Philippe ARNOULD ajoute que la taxe Gemapi n'est pour le moment pas instituée sur le territoire de la CCVP, mais la question devra être examinée.

- **Diagnostic touristique** : Dominique FOINANT informe les communes de l'envoi d'un questionnaire à diffuser aux conseillers municipaux. Les réponses viendront alimenter le diagnostic touristique en cours. Par ailleurs, le constat ayant été fait que beaucoup de panneaux touristiques présents dans les communes sont en mauvais état, il va être procédé à leur remplacement. Une demande de subvention va être déposée sur les fonds européens.
- **Projet de cuisine collective** : La réflexion se poursuit au travers d'un échange avec le GHEMM en vue d'un possible rapprochement avec la cuisine de 3H Santé.
- **Formations numériques Orange** : Des formations au numérique vont être mises en place pour les agents de la CCVP ou des communes, et les salariés ou bénévoles associatifs. Ces formations sont destinées à des personnes susceptibles d'être en relation avec les usagers.
- **Vaccination** : Philippe ARNOULD remercie chaleureusement l'ensemble des élus qui se sont impliqués pour la vaccination. Se pose désormais la question des 3èmes injections. La CCVP pourra se mobiliser à nouveau mais pour les plus de 75 ans, qui constituent le public qui rencontre le plus de difficultés de déplacement. Il précise que l'État n'aide financièrement que les centres de vaccination permanents, ce qui n'est donc pas le cas des centres ouverts sur le territoire.
- **Fibre** : Damien JACQUOT évoque les problèmes causés par la fibre posée en aérien. Depuis 8 jours, la connexion est coupée à Reillon. Il estime que ce type de souci ne sera réglé que lorsque la fibre sera enfouie. Philippe ARNOULD répond qu'il a souvent interpellé les responsables techniques de la Région mais il va falloir intervenir directement auprès des élus régionaux. Christian GALLOIS explique qu'il a appelé Losange pour un souci de connexion sur sa commune qui l'a renvoyé vers le fournisseur d'accès. Il déplore de plus des coupures régulières du réseau 4G.